

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 23 FEVRIER 1849.

A NOS ABONNES.

Nos abonnés qui sont en retard d'un ou de plusieurs semestres sont priés de nous faire parvenir, sous le plus court délai possible, le montant qui nous est dû.

LA QUESTION DE L'INDEMNITE.

Ne pouvant donner tout au long tous les discours prononcés en Chambre au sujet de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838, nous nous contenterons pour aujourd'hui de traduire du Pilot celui de l'hon. M. Merritt, président du conseil exécutif :

"M. l'orateur, je crois que la question peut se partager en deux points : 1° la source d'où doit découler le paiement ; 2° les personnes qui doivent recevoir ce paiement. — Je vais montrer, par des chiffres, en comparant l'état des finances des deux parties de la province avant l'Union, leur état à l'Union, et leur distribution depuis l'Union, que cette mesure ne doit être nullement injuste envers le Haut-Canada. En 1838, le revenu du Bas-Canada était de £113000, celui du Haut-Canada de £67000 ; en 1839, le revenu du B. C. était de £207000, et celui du H. C. de £93000 ; en 1840, le revenu du Bas-Canada se trouvait être de £290000, et celui du Haut-Canada de £173000, laissant en faveur du Bas-Canada une balance de £117000 ; et ce résultat a été trouvé par une division des droits sur les importations, division faite par des arbitres. Le Haut-Canada avait un tiers des droits d'importation, le Bas-Canada en avait les deux tiers. — L'hon. Chevalier d'Hamilton a dit que l'Union avait été faite pour avantager les Canadiens-Français. Je ne crois pas cela ; j'ai voté moi-même pour l'Union, et je le désire depuis longtemps, pour la raison suivante qui ne dirigerait pas moi. Les amis de l'Union voyaient en effet de l'autre côté du fleuve tout le pays du lac Erie à l'Océan sous un même gouvernement, et ils voyaient bien que cette union les avait rendus capables de construire de longues lignes de canaux pour la navigation intérieure, et de maintenir un système uniforme de commerce qui produisit la prospérité. C'est cela qui nous faisait désirer que le Canada eût les mêmes avantages, qu'il ne pouvait obtenir sous des gouvernements séparés. Quand l'union fut consommée, on proposa que le Bas-Canada, au lieu du tiers des droits d'importations qu'il avait de plus que le Haut-Canada, reçût à même le fond commun le paiement des dépenses de l'administration de la justice, dépenses que le Haut-Canada payait (pour ce qui le concernait) au moyen de taxes locales. On comprenait que l'on avait fait une injustice au Bas-Canada, mais on espérait qu'un jour ou l'autre, il y aurait un équivalent : le Haut-Canada ne proposa rien, il ne fit que sanctionner la proposition de lord Sydenham. A cette époque-là, la dette du Haut-Canada était de £171000, que le Bas-Canada dut partager. On a dit à ce sujet, d'un côté, qu'il n'y avait en cela aucune injustice, et, de l'autre, qu'il y avait une grande injustice ; mais si la chose était convenablement comprise, la dette que reçut le Bas-Canada semblerait partagée et considérée séparément. Une partie de cette somme en effet a été dépensée pour la construction de canaux, et est également profitable au Bas et au Haut-Canada, puisqu'elle crée un nouveau commerce à Québec et Montréal ; mais une autre partie de cette dette a été dépensée en améliorations purement locales et ne produit aucun revenu, elle est un vrai fardeau pour le Bas-Canada. Cette dernière partie s'élève à la somme de £200000 ; le Bas-Canada n'en retire aucun avantage. Au moment de l'Union, les licences d'auberges formaient partie du fonds consolidé, et lui appartenaient autant que les droits d'importations. Mais cela n'a pas empêché qu'on les en ait soustraits pour les donner aux districts du Haut-Canada, parce que sur ce point le Haut-Canada contribuait plus que le Bas-Canada. On oublie cela au temps du pacte (l'Union) ; mais puisque l'on faisait ce pacte, il était clairement injuste d'enlever du fond consolidé cette source de revenus, tant que la dette n'était pas payée. — Quand on proposa de payer les pertes de l'insurrection dans le Haut-Canada, je m'y opposai, parce que je savais que, si la chambre les payait, elle devrait aussi payer celles du Bas-Canada. Ce n'est pas le gouvernement actuel qui a payé ces réclamations, mais c'est le feu gouvernement qui a pris pour cet objet les licences d'auberges. Alors, on exécuta encore une autre manœuvre : par l'Acte d'Union, l'administration de la justice doit être payée, même le revenu consolidé pour faire la somme suffisante à cet objet, le gouvernement d'alors imposa un droit sur le whiskey, et introduisit ainsi, pour la première fois, en Canada, un système d'accise. Ce droit sur le whiskey n'était, de fait, rien autre chose qu'une taxe sur le grain dans son état naturel. Le Bas-Canada eut à payer de cette taxe la même proportion que le Haut-Canada, quoique, d'après le pacte, tout le fardeau d'une pareille charge aurait dû peser sur le Haut-Canada seul. Depuis l'Union, les droits d'importations ont été portés de 2 1/2 par cent qu'ils étaient, à plus de 8 1/2 par cent, et cela évidemment pour l'achèvement des améliorations publiques ; mais, je le demande, la même proportion d'argent n'a-t-elle été dépensée en améliorations locales dans le Bas que dans le Haut-Canada ? Jamais ; alors quelles classes d'individus avaient droit au paiement ? Comment devait-on les ranger ? Je suis convaincu que l'ex-ministère avait adopté une juste mesure. Il avait décidé que les personnes, non-condamnées par des Courts of Law, seraient payées ; et il avait bien fait, car c'était quelque chose de bien délicat, que de savoir qui était bien loyal et qui ne l'était pas. Je vais donner un exemple de cela en ce qui me concerne. Au temps de la rébellion dans le Haut-Canada, je fus un des premiers à me lever, et j'eus le commandement civil en entier sur la frontière, jusqu'au moment où l'hon. membre pour Hamilton fut arrivé. Il n'y eut pas un homme d'arrêté ; les individus, qui allaient de l'autre côté, furent instamment engagés à revenir, et les rebelles redouvèrent des sujets, tandis que 1500 per-

sonnes étaient arrêtées dans le voisinage de Toronto ! Maintenant il y a sur cette frontière un plus grand nombre d'hommes loyaux et d'hommes paisibles que dans aucune autre partie du pays. Mes représentations auprès du gouvernement empêchèrent la levée inutile de la milice, et cela m'attira le mécontentement de plusieurs officiers qui recevaient un paie. Bientôt après, on proposa en chambre d'empêcher tout membre des Hunters Lodges de voter aux élections. L'en sus indigné, et je proposai de renvoyer la chose à six mois ; ma proposition fut emportée à une grande majorité. Mais après que cela fut terminé, sir Allan McNab vint me trouver, et me montra une lettre dans laquelle on disait que j'étais moi-même un membre de ces Loges. Je portai la lettre au gouverneur, et lui dis qu'il y avait par le pays des espions qui faisaient plus de mal que les rebelles ; j'obtins ensuite de la Chambre qu'une enquête fût faite ; elle mit fin à tous ces caueans. Si je n'avais pas eu une situation publique qui me permit d'en agir ainsi, je serais peut-être encore sous la même accusation. Jamais dans cette partie du pays il n'y eût, en ce qui regarde la rébellion et les Hunters Lodges, autre chose que ce que je viens de dire. — Sur cette question, je désire suivre la marche de l'ex-gouverneur. Je crois de plus qu'il est absolument nécessaire de disposer au plus vite de ce sujet ; car il me paraît clair que jamais gouvernément ne pourrait agir utilement, tant que les sentiments d'aigreur, qui ont été manifestés pendant ce débat, continueraient à exister. J'ai l'espoir que, durant la session actuelle, le ministère montrera qu'il a imaginé, pour payer la dette, une mesure basée sur les vrais principes. Lorsque cette dette sera payée, on pourra alors donner au Bas-Canada quelque compensation. J'espère que les honorables membres du Canada-Ouest se convaincront de ceci : c'est qu'alors il y aura une continuation de la paix qui règne aujourd'hui dans la province, et le Bas-Canada verra que l'Union lui a été avantageuse."

LES PRINCIPES DE L'HON. L. J. PAPINEAU, MEMBRE DU PARLEMENT.

M. Papineau a fait lundi soir un discours de deux heures sur la question de l'indemnité. Comme nous étions inévitablement absent de la Chambre ce soir-là, nous ne pouvions pas (mardi) parer de ce discours, que le Pilot et le Herald rapportent en grande partie. Nous ne saurions cependant nous dispenser d'en extraire les passages suivants, que nous livrons à la considération de nos lecteurs et de tous les gens à droits et impartiaux. On verra par là, si, quoiqu'en dise l'organe de M. Papineau, il y a la moindre probabilité que nous ayons mal compris M. Papineau dans ses précédents discours, manifestés, etc. — Voici maintenant les principes émis lundi par M. Papineau : nous les recommandons à l'attention d'un Abonné, dont nous publions la correspondance aujourd'hui :

"Le Bas-Canada, dit M. Papineau, a toujours été loyal à l'égard ; car les doctrines de l'Eglise gallicane l'ont tellement dégradé qu'il servit volontiers un tyran comme Louis XIV ou un débâché comme Louis XV ! Mon âme à Dieu et mon corps au Roi, tel était l'enseignement dévotionnel du clergé au moment où le Canada devint province anglaise."

"Quand la révolution américaine éclata, les Canadiens, dirigés par les mauvais enseignements de leur clergé, aidèrent Carleton à conquérir Québec, au lieu de demeurer l'arme renversée comme ils auraient dû faire."

"Je me réserve à moi le droit indépendant de ne rendre compte (de mes actions) à aucune autorité sur la terre !"

"L'honorable membre ne devrait-il pas essayer d'avoir cette éducation (des écoles catholiques à la Pointe Claire) entièrement séparée de toute autorité ecclésiastique ?... Il trouverait les membres catholiques de la Chambre aussi bien que les membres protestants prêts à l'aider !"

Voilà les principes libéraux avec lesquels M. Papineau voudrait diriger le pays. D'une part, il ne veut ni de l'autorité ni de l'influence du clergé et de la religion ; de l'autre, il veut que les principes fondamentaux de la morale et de l'économie politique ne comptent plus pour rien. Où donc voulez-vous aller, M. Papineau ? Dites-le bien vite ; car vous avez grande chance de faire le voyage tout seul.

AFFAIRES DE ROUTINE.

(Les affaires de routine de lundi paraîtront dans notre prochaine feuille ; car le rapport nous en est parvenu trop tard.)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE. MARDI, 20 FEVRIER. — M. l'Orateur met devant la chambre : — Un état des propriétés du lycée de Montréal et des revenus et déboursés pour l'année expirée le 31 juillet, 1848 ; et un état des affaires de la banque d'épargnes de la cité et du district de Montréal ; Douze pétitions sont présentées et mises sur la table. Pétitions renvoyées au comité : — De William Stewart et autres, de Nepean — et du Rév. Antoine Racine et autres. L'hon. M. LaFontaine présente le rapport du surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada pour 1848 ; — pour être imprimé ; Et aussi réponse à une adresse du S du comant, pour copies des correspondances relatives à la destination de M. A. B. Papineau, de la magistrature du district de Montréal et autres places de confiance et d'honneur ; — pour être imprimé. Sur motion de M. Christie, le comité sur les comptes publics reçoit instruction de faire ou produire ou de faire faire, si cela est possible, un état général des revenus et des dépenses de cette province, depuis la période de l'Union des ci-devant provinces du Haut- et du Bas-Canada, jusqu'à la fin de l'année 1847, indiquant le montant brut prélevé, la source du revenu et l'autorité en vertu de laquelle il est prélevé ; — le montant net, déduction faite des frais de perception, et les dépenses classifiées sous divers chefs. Sur motion de l'hon. M. Baldwin, il est résolu " que (demain étant le mercredi " des cendres, ) cette chambre lorsqu'elle s'ouvrira, s'ouvrira " journe à jeudi prochain ; " L'hon. M. Merritt présente les trois bills suivants ; seconde lecture, mardi prochain : Bill pour révoquer un certain acte y mentionné et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains ; Bill pour amender l'acte de l'émigration ; Bill pour pourvoir à l'insertion de certaines annonces officielles et légales, dans le Canada Gazette seulement. — La chambre prend de nouveau en considération la motion de l'hon. M. Sherwood ; de mardi dernier, pour remettre à dix jours, " Perdre du " jour de cette chambre pour prendre en considération " la nécessité de constater le montant des pertes souffertes par " certains habitants dans le Bas-Canada, pendant les troubles " politiques de 1837 et 1838, et pour pourvoir au paiement " d'icelles, " pour donner aux habitants du pays le temps d'ex primer leur opinion ; Et la question étant mise sur la motion de l'hon. M. Sherwood, la chambre s'est divisée : Pour : — Messieurs Badgley, Brooks, Christie, Crysler, Dickson, Gage, MacDonald de Kingston, MacNab, Malloch, MacConnell, McLean, Meyers, Pince, Robinson, Seymour, Sherwood de

Brockville, Smith de Durham, Smith de Frontenac, Stevenson, Wilson — 20 ; Contre : — Messieurs Armstrong, Procureur Général Baldwin, Beaubien, Bell, Solliciteur Général Blake, Boulton de Norfolk, Bouffier, Barrit, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Chahor, Chauveau, Davignon, De Witt, Solliciteur Général Drummond, Duchesneau, Dumas, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Procureur Général La Fontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald de Glengary, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Monge-nais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Patate, Price, Richards, Sauger, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Westworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall — 56. L'hon. M. LaFontaine propose alors de résoudre que cette chambre se forme en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant des pertes souffertes, par certains habitants dans le Bas-Canada, durant les troubles de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles ; L'hon. M. Hincks, membre du conseil exécutif, se lève et informe la chambre, que son excellence le gouverneur-général, connaissant la teneur de la dite motion, consent à ce que la chambre adopte à cet égard les procédés qu'elle considérera convenables ; La question étant alors mise sur la motion de M. LaFontaine, elle est adoptée à l'unanimité ; En conséquence, la chambre se forme en le dit comité ; et après quelque temps de délibération, le comité se lève, fait rapport et obtient la permission de siéger encore jeudi prochain ; pour être alors le premier ordre du jour.

HOSPICE DE ST. JEROME.

Elle n'a pas été vaine la confiance que le directeur de l'Hospice de St. Jérôme reposait dans la charité inépuisable des citoyens de Montréal. Le bazar, pour le bénéfice des orphelins a été visité par un grand nombre de personnes bienveillantes qui ont donné de grandes preuves de leur générosité. Les offrandes particulières et la vente des objets exposés dans ce bazar ont produit la somme de £37 0 0.

Si l'on considère le très grand nombre de familles indigentes secourues depuis environ 4 mois par les amonées des associés de St. Vincent de Paul, le mauvais état des affaires commerciales, le manque d'ouvrage dont se plaignent tant de laborieux ouvriers, on conviendra que cette somme est considérable et quelle est un honorable témoignage de la charité publique. Lorsque nous voyons tant de prétendus philanthropes qui ne sont inspirés que par le plus froid égoïsme il est consolant de penser qu'il y a encore dans cette ville beaucoup d'âmes sensibles au malheur du pauvre et de l'orphelin.

Depuis quelques jours, il y a à Montréal une quasi-féerie pour les duels. On s'envoie des cartels à propos de riens, et l'on croit ainsi son honneur sa vie. En vérité, ce qui nous étonne le plus, c'est de voir des membres du Parlement, des législateurs, ceux qui devraient donner l'exemple de l'observation des lois, s'écarter l'occasion même la plus utile pour envoyer à un confrère un cartel ; pourquoi ? To show out his brains, pourquoi arracher la vie ! On dirait, à voir de pareilles choses, que la conscience n'existe plus, et que la terre n'est plus destinée qu'à porter des êtres privés de raison, et qui ne croient pas à une vie meilleure.

Nous rappelons à nos lecteurs de la ville que c'est le premier de mars, jeudi prochain, qu'ont lieu les élections municipales à Montréal. Comme quelques-uns des journaux Tories de cette ville continuent à engager les ultra-conservateurs à faire de ces élections municipales une affaire de politique ; nous croyons malgré tout le désir que nous aurions de voir ces élections se faire sur un terrain neutre, que les électeurs libéraux doivent faire tout en eux pour que les projets de leurs adversaires soient déjoués, et être leurs concitoyens, sans avoir égard à la politique s'il est possible, en dans le cas contraire, être des hommes qui leur donnent des garanties pour leurs principes libéraux. On se souvient que nous avons toujours demandé de mettre la politique de côté en cette question, et qu'aujourd'hui encore nous ne parlons de libéraux et de Tories, que parce que ceux-ci veulent mêler des distinctions de partis politiques.

L'hon. M. Hincks vient d'adresser à toute la population libérale du Haut-Canada une longue circulaire dans laquelle il expose fidèlement et clairement la question actuelle de l'indemnité. Nous ne doutons pas que cette circulaire n'ait l'effet qu'en attend son auteur, et qui est de convaincre les Hauts-Canadiens de la justice et de la nécessité de cette mesure.

M. le grand vicario Meilleux continue à avoir dans le diocèse de Québec le même succès qu'obtient ici M. Clinchy. Les populations accourent de tous côtés pour embrasser la cause de la tempérance. Elles sont maintenant toutes convaincues que, sans la tempérance et l'économie, le pays se perd de plus en plus, et ses habitants se ruinent et préparent leur extermination et leur anéantissement.

On nous prie d'annoncer que le T. R. M. J. Hay, dont nous avons annoncé le décès mardi, appartenait à la " Société d'une Messe."

Mardi, la question du paiement des pertes de 1837 et 1838 a fait un pas en avant. Il a été décidé, à une division de 20 contre 57, que la mesure ne serait pas remise à 10 jours ; c'est un premier triomphe pour le ministère. Ensuite la Chambre est entrée en comité général sur cette même question jusqu'à onze heures et demi, et s'est ajournée à hier. Le débat de mardi a été remarquable par un excellent discours de l'hon. M. LaFontaine. Comme nous n'avons pu entendre que la dernière moitié de ce discours, nous attendons pour en parler le rapport qu'on donnera sans doute la semaine. M. Davignon a aussi pris part au débat ainsi que MM. Cameron (Kent), Scott (Deux-Montagnes), Holmes, Sherwood (Brockville), Wilson, Badgley, Seymour, LaTerrière, Stevenson, Prince (qui injurie tout le monde excepté son humble personne).

Avant-hier, le Parlement n'a pas été en séance, parce que c'était le jour des Cendres.

Hier, il n'y avait pas moins de trente-six avis de motions et quatre-vingt-sept ordres du jour devant la Chambre, qui, après quelques affaires de routine, a de nouveau pris en considération, en comité général, la question de l'indemnité pour les pertes de 1837 et 1838. Elle a continué à siéger sans interruption, depuis trois heures de l'après midi (hier), et, à onze heures ce matin, elle siégeait encore.

Il a dû y avoir, ce jour, une assemblée des Tories de Québec, sur l'opposition au paiement de l'indemnité. Tant mieux ; qu'ils fassent des assemblées par tout le pays ; on sera ainsi à même de les compter, et on comprendra de plus en plus leur faiblesse et leur impuissance.

Son Honneur le Maire de Montréal a reçu ces jours-ci la lettre suivante, que nous traduisons :

MAISON DU GOUVERNEMENT, Montréal, 16 février 1849.

Monsieur, j'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence, de vous informer que la pétition des habitants de Montréal, adressée à la reine, et demandant le rappel ou la modification des lois de navigation du royaume-uni, a été mise devant S. M. par le secrétaire d'état pour les colonies, et qu'il a plu à S. M. commander d'annoncer aux pétitionnaires que c'est l'intention des serviteurs (ministres) de S. M. de recommander au parlement une mesure pour effectuer l'objet désiré. — On adoptera aussi les moyens nécessaires pour présenter de bonne heure, durant la prochaine session, les pétitions adressées aux deux chambres du parlement.

J'ai l'honneur d'être, etc., T. E. CAMPBELL, MAJOR. S. II. le Maire de Montréal.

Nous voyons par une correspondance du Pilot de ce matin que l'on a presque une certitude que le Bill de Réciprocité passera au Congrès Américain. La même Correspondance ajoute que le nouveau président, le général Taylor, était attendu à Washington le 29 du courant, et l'on pensait qu'il n'y aurait pas moins de 20000 étrangers pour l'installation du Président le 5 de Mars.

Nous voyons par des journaux de Québec que le troisième volume de l'histoire du Canada, dont est auteur M. F. X. Garneau, sera prêt à être distribué vers la fin du présent mois.

Au bazar de charité, qui vient de se tenir à Québec, il a été recueilli une somme de £180.

Il paraît que le pont de glace devant Québec s'étend jusqu'à Berthier-Bellevue. C'est quelque chose de rare.

Des nouvelles du Venezuela, que nous transmet le télégraphe, portent que les forces de Paez [le révolté] ont été défaites le 13 février par les troupes du gouvernement, qui ont fait 500 prisonniers.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs à la Chronique Religieuse qui se trouve sur la première page.

L'AVENIR ET LES MELANGES RELIGIEUX.

En différentes circonstances, et notamment dans leur feuille du 10 courant, les Rédacteurs de l'Avenir ont porté à l'adresse des Melanges Religieux des inculpations auxquelles je me crois justifiable de ne pas demeurer indifférent. Je suis si loin de reconnaître que les Melanges Religieux méritent d'être considérés comme des feuilles formées par l'Avenir, que je trouve, au contraire, ce journal digne d'encouragement et d'éminentement utile aux intérêts religieux du Canada. De plus en plus, il a l'avantage d'être, tout à la fois, l'ami de l'ordre et le promoteur des idées larges et vraiment libérales. Qu'il se maintienne calme et sans passion, en dépit des attaques injurieuses ; qu'il combatte et réfute les doctrines en respectant les personnes, et il pourra continuer de compter sur une bonne reconnaissance de la part du public. Les Rédacteurs de l'Avenir devraient sentir que leurs diatribes sans mesure contre les Melanges n'atteignent pas le but qu'ils se proposent, qu'elles jettent même de la discorde sur l'esprit avec lequel leur feuille est rédigée. Ce journal qu'ils laissent si profondément et qu'ils voudraient, à tout prix, couvrir de boue, a pour lecteurs des hommes appartenant presque exclusivement aux classes graves et éclairées de la société. Ils ne le lisent pas dans la discussion des jugements de l'Avenir. Ils pourraient bien présumer que l'auteur qui l'on met à soutenir un parti ou le besoin de repousser des attaques personnelles, peut qu'ignorer faire charger les traits avec lesquels on peint les hommes ou les choses. Mais, sous ce rapport, il ne devrait aller à l'Avenir, comme aux autres journaux, sa bonne part d'infirmité humaine ; et je crois les jeunes Rédacteurs de cette feuille trop candidés pour ne pas admettre moi-même. Pour dire plus clairement ma pensée, il se peut que les quatre ou cinq passages, si fortent incriminés par l'Avenir du 10 courant, ne soient pas l'expression aussi exacte qu'elle devrait être des sentiments et des pensées d'un éminent personnage. Mais, je ferai remarquer qu'il ne s'en suit pas que la rédaction des Melanges mérite les foudres du comité des treize collaborateurs. Je dirai, de plus, que ces passages sont bien loin d'être la base sur laquelle des hommes éclairés assésent leur jugement ; mais que ce sera sur une conduite, sur des écrits, sur des doctrines bien connues ; enfin, sur l'opinion réfléchie de tout un peuple. Et, les faits viennent ici évidemment à l'appui de ce que j'avance. Ce n'est pas, tant s'en faut, sur quelques paroles plus ou moins mal interprétées, que le peuple, en masse, a formé ses convictions politiques à l'endroit du personnage auquel j'ai déjà fait allusion. Non, non, messieurs les Rédacteurs de l'Avenir ; détrompez-vous si toutefois vous êtes sages ; et cessez de faire injure au bon sens public. Ce sont les écrits publiés dans vos colonnes, ce sont les discours qui se lisent dans votre journal, qui forment les " considérations " de la grande sentence. C'est le quadruple manifeste ; ce sont vos commentaires semi-hebdomadaires, ce sont les étranges et révoltantes accusations de corruption portées contre le ministère, d'immisèment et de servilisme contre la représentation, d'envolement contre le peuple et de vanité contre la presse, qui sont les pièces du procès et qui fournissent la matière des conclusions. — Une feuille de Québec a reproduit le discours de M. P. tel que édité par vous-mêmes, et il prononce ensuite le jugement dont je sélectionne les quelques lignes suivantes. " Nous " pensions que M. Papineau, instruit à l'école du mal- " heur... après la triste expérience du passé, revien- " drait aux sentiments de modération et de concilia- " tion qu'il avait constamment oubliés dans le cours " de sa vie publique. Mais les dégoûtantes philippi- " ques qu'il a publiées dans le cours de l'an dernier ; " mais les discours qu'il vient de prononcer dans l'as- " semblée législative, discours dans lequel il a essayé " de couvrir de boue, de vouer au mépris de tous les " peuples, le ministère, la législature, la presse et le " peuple entier du pays, nous convainquent que les le- " gons du passé ont été infructueuses pour ce monsieur." (Ami de la Religion et de la Patrie, du 5 février.)